



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 17 janvier 2024



Renouvellement pour les Meilleurs Ouvriers de France

RENOUVELLEMENT POUR LES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE

La Ville de Lyon renouvelle pour 5 ans la mise à disposition du local rue Belfort pour l'association des Meilleurs Ouvriers de France, qui porte un nouveau projet associatif plus visible et plus ouvert sur le quartier.

Présentation du rapport sur la « convention d'occupation consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « la Société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône » pour la mise à disposition de locaux situés dans l'immeuble en copropriété sis 18-20 et 22 rue Belfort », par Matthieu Arrondeau, Adjoint au maire du 4^{ème} arrondissement au commerce, à l'économie et à l'artisanat, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 17 janvier 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 17 janvier 2024](#)

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 13 mars 2024, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

MATTHIEU ARRONDEAU, rapporteur :

« Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « la Société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône » qui est située au 18 rue de Belfort. Cette association occupe ce local de 207 mètres carrés depuis de nombreuses années pour mener à bien ses missions de valorisation des métiers manuels et de transmission du goût de l'excellence, notamment aux plus jeunes. Cette association, avec notamment l'organisation du concours des meilleurs apprentis de France, a récemment renouvelé son équipe dirigeante et organise, en cette année 2024, d'importants événements tels que le 69^e Congrès national des Meilleurs Ouvriers de France qui aura lieu à Lyon.

Elle a construit également, avec l'appui de la Ville et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, un nouveau projet associatif plus visible et plus ouvert sur le quartier. Elle a participé, ces deux dernières années, à des projets collectifs, notamment avec le Conseil de quartier Est et la MEJ, et projette de mettre en place des actions de valorisation de l'artisanat en organisant des grands rendez-vous en lien avec les établissements scolaires de notre arrondissement et un forum des métiers qui aura lieu place Bertone à compter de 2025. Tout en portant une attention particulière à la place des femmes dans les métiers de l'artisanat.

Pour mener à bien ces actions et faire vivre le local au quotidien, il est prévu la conduite de travaux destinés à le mettre aux normes ERP, à installer une cuisine ouverte qui permettra de réaliser des animations autour des métiers de bouche, d'accueillir tous les publics et d'aménager un espace de travail qui accueillera en résidence temporaire des apprentis.

Compte tenu des objectifs affichés par l'association en matière de valorisation et de transmission des métiers de l'artisanat, notamment à l'adresse des jeunes, la Ville est favorable au renouvellement de la convention pour une durée de cinq ans renouvelables à compter du 26 janvier 2024, avec une exonération partielle de la redevance qui est fixée à 6 187 €, soit plus de 32 000 € d'exonération.

Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.»

Rapport adopté à l'unanimité.